

Division du premier degré

**Fiche de poste : Professeur/Professeure Ressources**  
**« Troubles du Neuro-Développement »**

**Circonscription :** ASH - Service Ecole Inclusive

**Localisation :** DSDEN du Bas-Rhin – 65 Avenue de la Forêt Noire STRASBOURG

**Zone d'intervention :** Etablissements scolaires du nord du département.

**1. Définition du poste et des missions :**

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale de l'ASH, dont ils/elles sont les collaborateurs / collaboratrices directs, les deux professeurs/professeure ressources du Bas-Rhin ont un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants. Ils/Elles travaillent en collaboration avec la mission autisme et les différents chargés de mission du service de l'Ecole inclusive 67.

**1- Expertise pédagogique**

- Apporte conseils pédagogiques et aides méthodologiques aux équipes pédagogiques ou éducatives des écoles ou établissements scolaires
- Contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques au profit des élèves avec TND
- Participe à l'analyse des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins), à la mise en oeuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage
- Informe et fournit des ressources
- Vient en appui aux équipes pour renseigner les éléments de repérage dans le livret de parcours inclusif.

**2- Expertise partenariale dans le cadre d'un parcours PCO 7/12ans (plateforme de coordination et d'orientation)**

- Conseille afin de faciliter la coordination entre les familles, les professionnels de l'éducation nationale, et les professionnels mobilisés autour de l'enfant
- Conseille les acteurs des équipes éducatives organisées au sein des établissements
- Conseille et questionne la cohérence entre le suivi rééducatif et les actions pédagogiques.

**3- Missions « formations »**

- Co-élabore et co-anime des actions de sensibilisation sur les TND
- Co-élabore et participe à des formations sur les TND inscrites au programme académique de formation ou dans le cadre de formations d'initiatives locales.

**4- Missions « ressources »**

- Participe à des groupes de travail pour créer des outils pédagogiques adaptés
- Contribue à une meilleure connaissance des outils numériques en lien avec les TND
- Collabore avec la mission autisme ainsi que les autres chargés de mission départementaux et les formateurs académiques.

Les activités de professeur ressources TND font l'objet d'un bilan annuel, quantitatif et qualitatif

## **2. Connaissances, compétences et qualités requises :**

Les candidats/ candidates doivent :

- connaître la politique de la scolarisation des élèves en situation de handicap
- connaître le 4eme Plan Autisme « Stratégie nationale pour l'autisme »
- connaître des troubles du neurodéveloppement et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé
- Être capable de travailler en équipe, en partenariat, et de rendre compte
- Être capable d'adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève
- pouvoir élaborer une démarche et des outils de formation des enseignants · Savoir apprécier de façon distanciée les diverses pratiques pédagogiques, les diverses démarches d'enseignement et d'apprentissage
- Maîtriser l'outil informatique
- Faire preuve de disponibilité, de réactivité et de loyauté

## **3. Conditions de recrutement et d'emploi**

- Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure (CAPA-SH) ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI. Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI
- Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures/an)
- Les candidats et candidates seront convoqués devant une commission pour un entretien, qui examinera leurs motivations et leurs aptitudes à assurer les missions assignées
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
  - indemnité de fonction particulière pour les détenteurs du titre professionnel

---

### **Contact :**

Secrétariat IEN école inclusive : 03.88.45.92.30 [ienash67@ac-strasbourg.fr](mailto:ienash67@ac-strasbourg.fr)